PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2013 - 11 du 30 janvier 2013
portant nomination de conseillers spéciaux et conseillers du Président de la République

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2013 - 10 du 30 Janvier 2013 portant attributions et organisation du cabinet du Président de la République ;
Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires des certains postes administratifs.

DECRETE :

Article premier : Sont nommés auprès du Président de la République :

- conseiller spécial, chef du département des affaires politiques, de la promotion de la démocratie, des relations avec le Parlement et la société civile :
  M. OBA BOUYA Jean

- conseiller spécial, chef du département des hydrocarbures et des mines :
  M. GOKANA Denis Marie Auguste

- conseiller spécial, chef du département de la défense, de la sécurité, de la protection civile :
  M. ESSONGO Noël Léonard

- conseiller spécial, chef du département des questions de paix et de sécurité collectives en Afrique :
  M. MOKOKO Jean-Marie Michel

- conseiller, chef du département diplomatique :
  M. ADOUKI Martin

- conseiller, chef du département juridique, administratif et de la décentralisation :
  M. TENGO Laurent

- conseiller, chef du département de l'économie, du plan, des finances et de l'intégration :
  M. NGAKEGNI Antoine

- conseiller, chef du département de l'éducation, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle :
  M. BAKABADIO Louis

- conseiller, chef du département de la communication, des médias et des relations publiques :
  Mme LEMBOUMBA SASSOU NGUESSO Claudia

- conseiller, chef du département de l'industrie et de la promotion du secteur privé :
  M. GANGOUE Eugène

- conseiller, chef du département du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises :
  M. MIATA BOUNA Enoch

- conseiller, chef du département de l'énergie et de l'hydraulique :
  M. KANOHA ELENGA Louis

- conseiller, chef du département du travail, de la sécurité sociale, de l'emploi et du dialogue social :
  M. OKOUYA Clotaire Claver

- conseiller, chef du département des travaux publics et de l'aménagement du territoire :
  M. BHALAT Séraphin

- conseiller, chef du département des transports et de l'aviation civile :
  M. OSSO Jean Louis

- conseiller, chef du département de la vie des institutions constitutionnelles :
  M. ICKONGA Yves

- conseiller, chef du département du genre et de la protection des groupes vulnérables, des affaires sociales et de la solidarité :
  Mme OKOUMOU Véronique

- conseiller, chef du département des affaires foncières, de l'urbanisme, de l'habitat et du tourisme:
  M. MPILI Séraphin

- conseiller, chef du département de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture :
  Mme MBOUKOU KIMBATSA née GOMA Irène Cécile

- conseiller, chef du département de l'économie forestière, du développement durable, de l'environnement et de la qualité de la vie :
  Mme MATONDO Rosalie

- conseiller, chef du département de la jeunesse, de l'éducation civique et des sports :
  M. AKOUALA GEOLOT Pascal

- conseiller, chef du département de la santé publique et de la population :
  Mme PURUEHNCE Marie Francke

- conseiller, chef du département des ressources documentaires :
  M. OLAKOUARA Jean François

- conseiller, chef du département de la culture et des arts :
  Mme PONGAULT Lydie

- conseiller, chef du département de la promotion des lycées d'excellence :
  M. NGOUEMO Alphonse

- conseiller, chef du département des postes, des télécommunications et des nouvelles technologies de la communication :
  M. MBONGO Patrick Hervé Mathurin

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera inséré au Journal Officiel et publié partout où besoin sera.

2013-11

Fait à Brazzaville, le 30 janvier 2013

Denis SASSOU-N'GUESSO.-